

Inauguration de CAP' Loisirs Sportifs

Un dispositif pour aller à la rencontre des jeunes en situation de handicap dans les structures médico-sociales



Vendredi 13 juillet 2012 à 11h00 – Base régionale de plein air et de loisirs du Port aux Cerises

L'UCPA, en partenariat avec la Fédération Française Handisport (FFH) et la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), inaugure **CAP' Loisirs Sportifs** : un dispositif de développement de la pratique sportive pérenne des jeunes en situation de handicap. Ce dernier est soutenu par la Région Ile-de-France, l'ANCV et le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

· Qu'est-ce que CAP' Loisirs Sportifs ? ·

CAP' Loisirs sportifs est un dispositif initié par l'UCPA, la FFH, la FFSA et l'ANCV et déployé sur le territoire d'Ile-de-France et du Nord-Pas de Calais. Il s'agit d'espaces sportifs mobiles accessibles et adaptés permettant d'aller à la rencontre des enfants et des jeunes en situation de handicap par la mise en œuvre de séances sportives directement sur leurs lieux de résidence. Il répond ainsi aux difficultés d'accessibilité aux équipements sportifs et aux transports rencontrées par les personnes handicapées. L'objectif est de créer une passerelle vers la pratique sportive régulière des enfants et des jeunes en situation de handicap.



· Historique et contexte général ·

Le sport, d'un point de vue médical comme d'un point de vue social, possède des vertus précieuses pour les personnes en situation de handicap. Il leur permet de préserver un certain tonus musculaire, d'améliorer la coordination de leurs mouvements, de travailler leur équilibre en même temps qu'il maintient des relations sociales, permet la rencontre avec d'autres personnes et participe à l'émancipation personnelle.

Suite à l'adhésion de la Fédération Française Handisport (FFH) à l'UCPA* en 2009, l'Union a réalisé une étude sur l'intégration des publics en situation de handicap et leur accessibilité à la pratique des activités sportives proposées par l'association. En 2011, des actions ont été construites en cohérence avec les politiques publiques et en partenariat avec les acteurs impliqués dans le domaine du handicap, en premier lieu la FFH et la FFSA. Plusieurs champs de collaboration ont ainsi été abordés avec ces dernières :

- Vacances sportives
- Formation
- Loisirs sportifs de proximité, dans lequel s'inscrit CAP' Loisirs Sportifs

Ces projets renforcent progressivement l'accessibilité à la pratique sportive des jeunes en situation de handicap moteur, sensoriel, mental ou psychique. Les compétences sont ainsi mutualisées pour bénéficier directement aux jeunes et à leurs besoins spécifiques.



Inauguration de CAP' Loisirs Sportifs

Un dispositif pour aller à la rencontre des jeunes en situation de handicap dans les structures médico-sociales



· Objectifs ·

- Communiquer sur le lancement du dispositif CAP' Loisirs Sportifs, qui représente plus largement les perspectives ouvertes par le rapprochement entre l'UCPA, la FFH et la FFSA, en lien et grâce au soutien de leurs partenaires institutionnels.
- Regrouper et valoriser les partenaires de l'UCPA dans la mise en œuvre de projets visant à développer l'accessibilité des activités sportives de plein air aux jeunes en situation de handicap
- Sensibiliser les jeunes issus des structures sociales et de jeunesse au handicap en organisant ce temps institutionnel et d'inauguration dans le cadre de S'Port aux Cerises : dispositif de solidarité mis en œuvre par l'UCPA sur la base régionale de plein air et de loisirs du Port aux Cerises pour les jeunes qui ne partent pas en vacances.
- Formaliser le rapprochement de la FFH et de l'UCPA par la signature d'une convention-cadre. Son objet : faire naître, développer et pérenniser la coopération entre les deux associations visant à développer la pratique sportive des enfants et des jeunes en situation de handicap moteur ou sensoriel.

· Les partenaires ·

Les partenaires institutionnels

- Fédération Française Handisport
- Fédération Française du Sport Adapté
- Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
- ANCV
- Région Ile-de-France
- Département de l'Essonne et Syndicat Mixte d'Étude d'Aménagement et de Gestion



Les partenaires bénéficiaires

- Structures médico-sociales franciliennes accueillant des jeunes en situation de handicap moteur, sensoriel ou mental
- Structures sociales et de jeunesse participant au dispositif de solidarité S'Port aux Cerises sur la base régionale de plein air et de loisirs du Port aux Cerises



Inauguration de CAP' Loisirs Sportifs

Un dispositif pour aller à la rencontre des jeunes en situation de handicap dans les structures médico-sociales



· Déroulé ·

Ce déroulé est susceptible d'être modifié. Vous recevrez une version définitive de celui-ci au plus tard deux semaines avant la manifestation :

- 11h - Arrivée des partenaires
- 11h15 - Découverte du dispositif CAP' Loisirs Sportifs : mise en œuvre d'activités sportives à destination des jeunes en situation de handicap et des jeunes valides à des fins de pratique mixte et de sensibilisation : Basket fauteuil, Escalade, Poney, VTT, Roller, Acrobranche, Torball, etc.
- 12h00 - Allocutions des partenaires
- 12h25 - Signature de la convention-cadre FFH-UCPA
- 12h30 - Cocktail déjeunatoire



· Contacts ·

Laurence Laval
Responsable Solidarité
01 45 87 47 40
llaval@ucpa.asso.fr

Mattieu Villaret
Chargé de mission Solidarité Handicap
01 45 87 47 62
mvillaret@ucpa.asso.fr

* L'UCPA – Union nationale des Centres sportifs de Plein Air - est une association loi 1901 qui porte un projet humaniste et social de développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre de jeunes au travers de trois grands domaines d'intervention que sont : les vacances sportives, les loisirs sportifs de proximité, et la formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation.